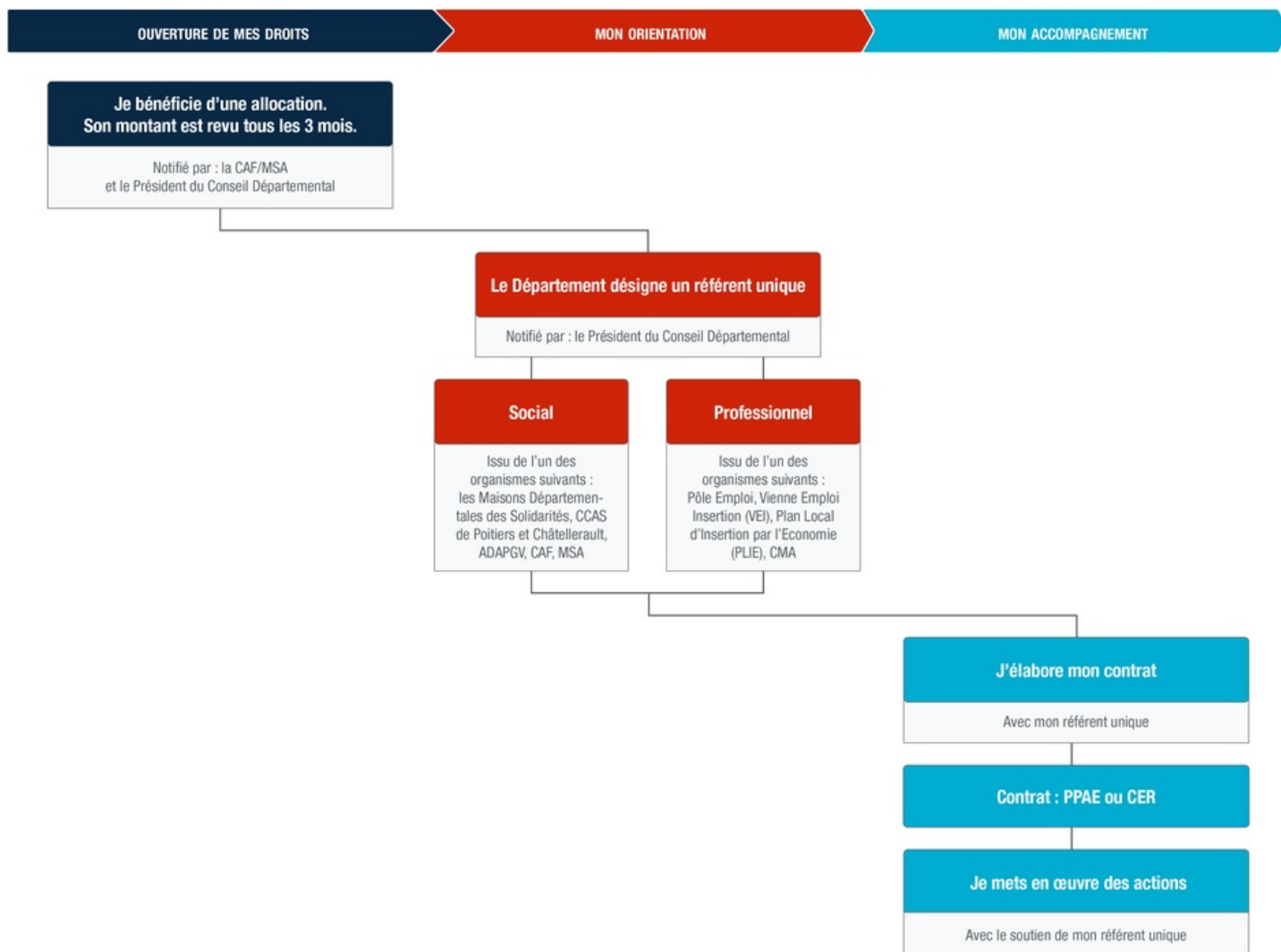


EMPLOI & INSERTION

Comprendre mon parcours

Tout au long de votre parcours d'insertion, vous serez suivi par un référent unique, avec lequel vous signerez un contrat (CER ou PPAE) qui formalisera les étapes de votre accompagnement adapté à vos besoins.



Votre référent unique

C'est la personne que vous rencontrez régulièrement. C'est également avec lui que vous élaborez un contrat d'in
<https://www.lavienn86.fr/au-quotidien/emploi-et-insertion/comprendre-mon-parcours?>

sersion (CER ou PPAE). Le rencontrer est une obligation. C'est aussi l'occasion d'échanger avec lui sur votre situation. Il peut vous conseiller ou vous informer d'aides et d'actions qui vous seraient utiles :

Référent professionnel ou social ?



En fonction de votre situation, votre référent peut être :

- > Un conseiller professionnel : il travaille à l'agence Pôle emploi, au sein du Département (Vienne Emploi Insertion) ou au PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) dont vous dépendez. Il peut être aussi un conseiller professionnel spécialisé, si vous êtes un [travailleur indépendant](#) ou [exploitant agricole](#).
- > Un intervenant social : il s'agit d'un travailleur social de la [Maison Départementale des Solidarités](#) ou du CCAS dont vous dépendez ou un conseiller de la CAF ou de l'Association Départementale pour l'accueil et la promotion des gens du voyage (ADAPGV).

Qui est mon référent unique ?



En fonction de votre orientation professionnelle ou sociale, selon votre situation, votre référent unique sera :

Dans le domaine de l'insertion professionnelle

- > [Pôle Emploi](#)
- > [Les équipes Vienne Emploi Insertion](#)
- > Le Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE)
- > [La Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Vienne](#)

Dans le domaine de l'insertion sociale

- > [Les MDS](#)
- > [La Caisse d'Allocations Familiales](#)
- > [La Mutualité Sociale Agricole](#)
- > Les Centres Communaux d'Action Sociale de Poitiers et Châtelleraut
- > [L'Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage \(ADAPGV\)](#)

Comment est-il désigné ?



Votre référent est désigné par le Président du Conseil Départemental, qui vous informe par courrier.

Comment cela fonctionne ?



Votre référent unique prendra contact avec vous pour un rendez-vous (obligatoire).

Les équipes Vienne Emploi Insertion

Vous avez été orienté vers un conseiller Vienne Emploi Insertion car vous êtes bénéficiaire du RSA et vous cherchez un emploi.

12 conseillers en insertion professionnelle vous accompagnent dans votre recherche d'emploi ou de formation.

L'accompagnement s'articule en 3 étapes :

- > la définition du projet avec le repérage des forces et des faiblesses
- > un accompagnement dans les démarches d'insertion socio-professionnelle : mise à disposition d'offres d'emploi, aide à la recherche de formations, repérage de solutions liées à la mobilité ou à la garde d'enfants
- > un suivi régulier pendant les premiers mois de la reprise d'emploi ou de formation



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00